



**REPUBLIQUE DE GUINEE**  
**LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS**



**GUINEE - CONAKRY**

**MINISTERE DU BUDGET**

**REPUBLIQUE DE GUINEE**  
**TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITÉ**

**PRESENTATION DES REFORMES DE LA DIRECTION  
NATIONALE DES IMPÔTS DE GUINEE**

**CREDAF 2019 YAOUNDE**





## SOMMAIRE

**I. INTRODUCTION**

**II. PRINCIPALES REFORMES DANS LES GRANDES LIGNES**

**III. ZOOM SUR LA PLATEFORME D'ECHANGE DU NIF<sub>p</sub>**

**IV. LES CHIFFRES**

**V. PERSPECTIVES ET DEFIS**



# REPUBLIQUE DE GUINEE

## LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



GUINEE - CONAKRY

### I. INTRODUCTION

La Direction Nationale des Impôts a pour mission la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière de fiscalité intérieure, régies par le code général des impôts.

À cet effet, la direction nationale des impôts est chargée entre autres :

- d'élaborer les réformes fiscales décidées par le gouvernement et les mettre en œuvre,
- de concevoir et assurer l'information et la communication nécessaires pour la compréhension de la politique fiscale par les citoyens et la promotion du civisme fiscal ;
- d'identifier, de localiser et d'immatriculer les contribuables ;





# REPUBLIQUE DE GUINEE

## LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



GUINEE - CONAKRY

## II. PRINCIPALES REFORMES

Depuis 2015 l'Administration Fiscale s'est lancée dans un vaste processus de réformes de ses textes d'application, de sa structure organisationnelle et de la modernisation de ses différentes activités.

Pour ce faire, elle est soutenue et suivie par le Ministère du Budget dans la réalisation de son plan d'actions à court, moyen et long terme et encadrée par les partenaires techniques au développement (Expertise France/PACCAF, UE, FMI/AFRITAC, Banque Mondiale, BAD, ...).

Plusieurs axes d'interventions sont en exploration pour assurer la performance de la Direction Nationale des Impôts :







**II. PRINCIPALES REFORMES**  
**pour accroître la performance de**  
**l'administration fiscale et améliorer**  
**les services à l'utilisateur**





# REPUBLIQUE DE GUINEE

## LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



**GUINEE - CONAKRY**

1	2	3
<p><b>Une Plateforme d'échange automatisée d'informations et de données qui améliore l'environnement de travail et permet de croiser les données</b></p>	<p><b>Un numéro d'identification fiscale permanent pour mieux maîtriser et élargir l'assiette fiscale</b></p>	<p><b>Le paiement des impôts, droits, taxes et redevances dus à l'Etat par virement bancaire en temps réel par système RTGS (Real-Time Gross Settlement)</b></p>
<p><b>Interconnexion des différentes Administrations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Pour mieux exploiter les données statistiques afin d'assurer une base d'imposition fiable des contribuables,</li> </ul> <p><b>Démarche novatrice</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ un réseau de communication d'informations entre plusieurs administrations est nécessaire : de la Direction Nationale des Impôts, la Direction Générale des Douanes, la chaîne de dépenses de la Direction du Budget, la Direction Nationale des Marchés Publics, l'APIP.....</li> <li>❖ Lancer sous la présidence de son excellence Monsieur le Président de la République</li> </ul>	<p><b>Instauration d'un nouvel Identifiant permanent (baptisé « NIFp »)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Avec l'Appui de l'UE, Expertise France/PACCAF, FMI/AFRITC Ouest,</li> <li>❖ Lancer sous la présidence de son excellence Monsieur le Président de la République</li> </ul> <p><b>Démarche novatrice</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ L'élargissement de l'assiette fiscale et de la matière imposable</li> <li>❖ Une plus grande maîtrise du contribuable par sa localisation, son affectation systématique à une unité de gestion</li> <li>❖ Interconnexion permettant d'utiliser le même répertoire de contribuables entre les Impôts, la Douane, les marchés publics, le trésor et en perspective avec les entreprises privées</li> </ul>	<p><b>Sécurisation des moyens de paiements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Avec l'implication forte de toutes les banques du pays à accepter le virement systématique de tous les impôts, droits, taxes et redevances dus par les Grandes et Moyennes Entreprises.</li> </ul> <p><b>Démarche novatrice</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Pour les petits contribuables mise en place d'un partenariat avec les opérateurs de téléphonie à travers le « Mobile Banking » (Orange Money) et l'installation des guichets avancés de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) directement dans les locaux de la DNI</li> <li>❖ Accès au système T24 de la BCRG par le pool comptable de la DNI pour s'assurer de l'effectivité des paiements des contribuables sur le compte du RSI à la BCRG</li> </ul>





4	5	6
<p><b>Mise en place d'un Nouveau Cadre Organique suivi d'un contrat de performance d'objectifs et de moyens</b></p>	<p><b>La révision des textes : CGI, LPF, dépense fiscale,</b></p>	<p><b>Création de Centre de Gestion Agrée (CGA)</b></p>
<p><b>Signature d'un nouveau cadre organique et du contrat de performance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Relever au standard de la sous région</li> </ul> <p><b>Démarche novatrice</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Séparation nette des fonctions de pilotage à celles de l'opérationnel</li> <li>❖ L'administration centrale s'occupera du pilotage et de la stratégie</li> <li>❖ L'opérationnel exercera pleinement les fonction de la gestion fiscale, du contrôle et recouvrement (sous l'autorité Receveur Spécial des Impôts)</li> </ul>	<p><b>Nécessité d'améliorer les textes règlementaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Révision du Code Général des Impôts (CGI),</li> <li>❖ Rédaction du Livre de procédures fiscales (LPF),</li> <li>❖ Renforcement du dispositif contre le transfert de bénéfice,</li> <li>❖ Evaluation des dépenses fiscales et gestion des exonérations ...</li> </ul> <p><b>Démarche novatrice</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Mise à jour des dispositions des lois de finances (LFI et LFR)</li> </ul>	<p><b>Cadre adapté au secteur informel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Un premier centre de gestion agréée est opérationnel et qui abrite une antenne de l'APIP</li> <li>❖ Deux autres créations de centre de gestion agréée à venir</li> </ul> <p><b>Démarche novatrice</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Mise en place de nombreux avantages fiscaux par l'Etat pour inciter cette catégorie de contribuable à sa formalisation</li> <li>❖ Augmentation du nombre de contribuables fidélisés avec tenue de comptabilité</li> </ul>





# REPUBLIQUE DE GUINEE

## LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



GUINEE - CONAKRY

7	8	9
<p align="center"><b>Droits de Timbre des Véhicules d'occasion à l'importation</b></p>	<p align="center"><b>Taxe Unique sur les Véhicules (TUV)</b></p>	<p align="center"><b>DU Simplifié</b></p>
<p><b>Premier projet de reforme (Projet Zéro cash)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Dédouanement des véhicules et effets personnels à travers un code NIF occasionnel (usage unique)</li> <li>❖ Le bureau délocalisé à la Douane</li> </ul> <p><b>Démarche novatrice</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Première intervention du secteur bancaire dans la collecte des Impôts et taxes</li> <li>❖ Informatisation des bulletins et montants droits de timbres fixés par la LF</li> <li>❖ Un guichet de banque primaire installé au sein de la DNI</li> <li>❖ Les chiffres : <ul style="list-style-type: none"> <li>Avant reforme : <b>300 millions GNF/mois</b></li> <li>Après reforme : <b>4 milliards GNF/mois</b></li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Vignettes pour engins roulants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Avant la vente des vignettes par les agents des impôts (section TUV)</li> </ul> <p><b>Démarche novatrice</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Renforcement du dispositif avec les banques</li> <li>❖ Première intervention des opérateurs de téléphonie mobile (Orange Money)</li> <li>❖ Un logiciel local à la DNI utilisé par certaine banque pour la gestion des vignettes et pour gérer les reporting et l'envoi des ordres de virements.</li> </ul>	<p><b>Simplification des déclarations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Déclarations des impôts et Taxes sur un seul formulaire</li> </ul> <p><b>Démarche novatrice</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Mise en place d'un cadre de concertation avec le secteur privé (Experts comptables, cabinets conseils en fiscalité, ...) et les institutions (Banque Mondiale, ...) pour élaborer le formulaire</li> <li>❖ Tenir compte des exigences du Doing-Business pour l'amélioration du climat des affaires</li> </ul>







# REPUBLIQUE DE GUINEE

## LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



**GUINEE - CONAKRY**

10	11	12
<p><b>Téléprocédure : Télédéclaration et Télépaiement</b></p>	<p><b>Civisme fiscal</b></p>	<p><b>Optimisation du service à l’usager</b></p>
<p><b>Projet en étude</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Simplification des procédures de déclarations et paiements des Impôts et Taxes</li> <li>❖ Facilitation du climat des affaires</li> </ul> <p><b>Démarche novatrice</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Voyages d’études pour s’enquérir des retours d’expériences des pays de la sous-région</li> <li>❖ Recherche de financement</li> <li>❖ Implication des partenaires du secteur bancaire</li> <li>❖ Meilleure gestion de remboursement de crédit TVA</li> </ul>	<p><b>Nécessiter d’éduquer les entrepreneurs aux déclarations et paiements des impôts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Accès aux informations fiscales</li> <li>❖ Campagne de sensibilisation sur le civisme fiscal</li> </ul> <p><b>Démarche novatrice</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Partenariat avec certains medias de la place pour atteindre un plus grand nombre de contribuables</li> <li>❖ Formation et sensibilisation de la presse aux lexiques fiscaux (1<sup>ère</sup> session :OK)</li> </ul>	<p><b>Démarche novatrice</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Mise en place d’un service d’accueil pour orienter les usagers</li> <li>❖ Ce projet intègre la circulation dématérialisée des courriers et l’archivage électronique</li> <li>❖ Rénovation des locaux de la DNI pour un meilleur accueil des contribuables.</li> </ul>





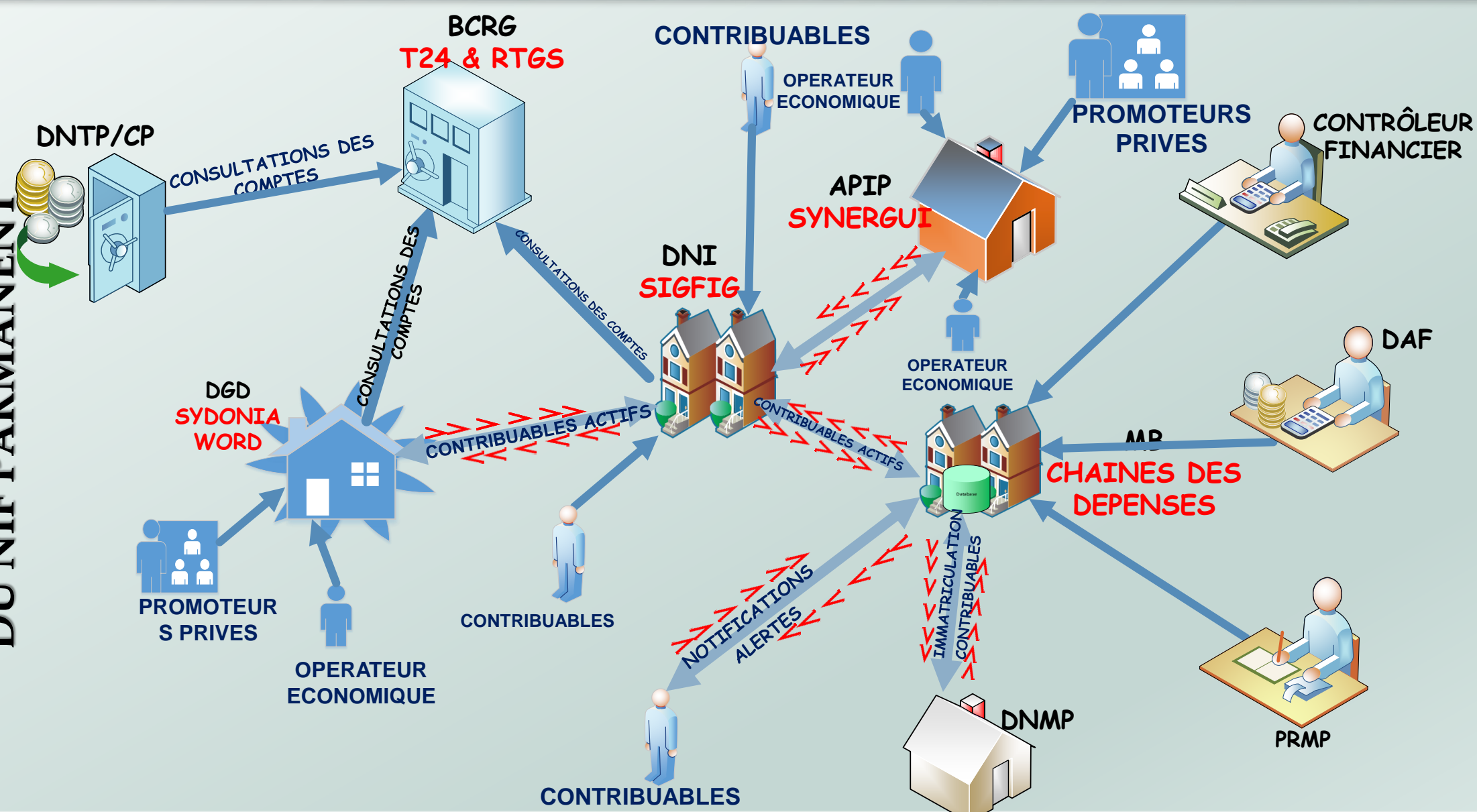
# REPUBLIQUE DE GUINEE

## LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



**GUINEE - CONAKRY**

### III. PLATEFORME D'ECHANGE DU NIF PARMANENT





### III. A) Principes et enjeux du NIFp

La plateforme du NIFp (Numéro d'identification fiscale permanent) est un dispositif qui vise à attribuer à chaque entreprise un numéro d'identification fiscale unique et sécurisé. Le NIFp est attribué exclusivement par la Direction Nationale des Impôts.

Le NIFp est attribué dès la création de l'entreprise et est généré selon un algorithme particulier qui limite considérablement les risques de fraude, et ne devient actif qu'après la géo-localisation de l'entreprise.

Il est porté sur un certificat d'immatriculation, dont la validité est fonction du statut juridique du contribuable

**Seules les entreprises disposant d'un NIFp actif pourront réaliser des opérations en douane, soumissionner à un marché public, être fournisseur de l'État et accéder aux paiements au niveau de la chaîne de dépenses.**

Ce pendant si l'entreprise n'est pas à jour de ses obligations fiscales et si son dossier fiscal unique n'est pas complet, le NIFp demeure inactif.





### CONDITIONS A REMPLIR POUR OBTENIR UN NIFp

Toute personne physique ou morale désirant exercer une activité économique (importations, exportations, soumission aux marchés publics) doit figurer dans le répertoire des contribuables fiscalement actifs de la Direction Nationale des Impôts

Un contribuable fiscalement actif est un contribuable qui remplit cumulativement les conditions ci-après

- Prise en charge effective par l'administration fiscale
  - Attribution d'un identifiant fiscal permanent,
  - Rattachement à un service de gestion,
  - Géolocalisation du contribuable,
  - Ouverture d'un dossier fiscal unique complet (DFU),
- Etre à jour dans ses obligations déclaratives et de paiements.

Tout redevable doit établir un plan de règlement des impayés dûment agréé par l'administration fiscale.

Exception faite aux ambassades, institutions républicaines et internationales, départements ministériels et associations religieuses.





# REPUBLIQUE DE GUINEE

## LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



### COMPOSITION DU DOSSIER FISCAL UNIQUE (DFU)

Les éléments constitutifs du Dossier Fiscal Unique de l'entreprise sont :

- La copie du dernier certificat d'immatriculation fiscale,
- Le registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM),
- Le statut (si personne morale) ou Pièce d'identité (si personne physique),
- Le contrat de location ou de bail ou l'attestation du local professionnel
- L'attestation ou relevé d'identité bancaire.
- Le numéro de téléphone,
- L'email,
- Les quittances des impôts et taxes payés,
- La copie des états financiers ou Bilan d'ouverture
- L'adresse complète avec plus de précision (lieu-dit),



# REPUBLIQUE DE GUINEE

## LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



### VI. LES CHIFFRES : Situation des opérations de régularisation au 28 mai 2019

#### Nombre de NIFp créés du 21 janvier au 28 mai 2019

Origines	Au 31/03/2019 (Fin du délai moratoire de 70 jours)	28/05/2019
Création d'entreprises – Origine APIP	2.778	4.395
Entreprises existantes – anciens NIF convertis en NIFP	2.277	4.402
<b>TOTAL</b>	<b>5.055</b>	<b>8.797</b>

Le nombre de NIFp attribués à des entreprises hors APIP est De **4.402** dont près de **600** ont déjà été géo-localisées.

✓ Bureau Spécial de Régularisation Fiscale

✓ Bureau d'Information Géographique

**Objectif : 15 000 contribuables à régulariser d'ici 31 décembre 2019**



# REPUBLIQUE DE GUINEE

## LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



### VI. LES CHIFFRES : Situation comparative des Paiements enregistrés au 28 mai 2019

#### EVOLUTION ANNUELLE ENTRE 2018 ET 2018 : RECETTES TOTALES AU 28 MAI 2019

Recettes de la DNI (milliers de GNF)	Du 01/01 Au 28/05/2018 (1)	Du 01/01 Au 28/05/2019 (2)	2019-2018 (2-1)	2019/2018 (2/1)
	2 452 971 687	2 885 226 143	432 254 456	+ 14,98 %

#### EVOLUTION ANNUELLE ENTRE 2018 ET 2018 (Effets NIFp) : RECETTES TOTALES AU 28 MAI 2019

Recettes de la DNI (milliers de GNF)	Du 21/01 Au 28/05/2018 (1)	Du 21/01 Au 28/05/2019 (2)	2019-2018 (2-1)	2019/2018 (2/1)
	2 071 350 318	2 566 152 412	494 802 094	+ 19,28 %



# REPUBLIQUE DE GUINEE

## LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



GUINEE - CONAKRY

### V. Perspectives et Défis

L'administration fiscale en Guinée doit faire face aux nouvelles exigences de son environnement et de s'adapter tout en améliorant ses performances en matière de qualité de service envers ses usagers et de mobilisation accrue des recettes fiscales.

Dans cette perspective, surtout de l'avènement du TEC (Tarif Extérieur Commun), le rôle de la fiscalité intérieure réside non seulement dans la mobilisation des ressources intérieures, mais aussi dans le financement de l'économie des infrastructures permettant au secteur privé et aux citoyens, de comprendre concrètement à quoi sert leur contribution.

C'est un levier qui passera par l'éducation des citoyens cela permettra de comprendre ces multiples réformes, il s'agit pour la DNI d'

- Identifier les facteurs éventuels qui peuvent favoriser ou contrarier les effets des réformes fiscales en Guinée ;
- Evaluer les effets de ces réformes sur les recettes fiscales et sur la qualité des services envers les contribuables.





### V. Perspectives et Défis

Les thèmes suivants demeurent aujourd'hui des perspectives mais aussi des défis qui assaille notre administration :

- ❑ Formation des cadres de l'Administration fiscale :
  - Mise à niveau d'un grand nombre de vérificateurs sur des questions de fiscalité (internationale, minière, téléphonie, ...) sur place par des experts.
  - Envoyer un nombre réduit d'inspecteurs dans les grands centres de formation à travers le monde .
  
- ❑ Interconnexion avec les services déconcentrés : pour la traçabilité des opérations qui s'y passent



### V. Perspectives et Défis

- ❑ Digitalisation des procédures fiscales :
  - Achèvement de l'informatisation totale de la DNI ;
  - Interconnexion et interfaçage entre les régies financières et les établissements financiers ;
  - Mise en place des Télé-procédures (télé déclaration et télépaiements);
  - Paiements mobile money
  
- ❑ Acquisition d'équipements et infrastructures fiables et sécurisés



REPUBLIQUE DE GUINEE  
LA DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



**MERCI POUR VOTRE  
AIMABLE ATTENTION**

**GUINEE - CONAKRY**

